



Unie, Dynamique,
tournée vers l'avenir !



Hier, acquis social garantissant le maintien des liens familiaux ; aujourd'hui, parcours du combattant administratif, le congé bonifié est un droit fondamental pour les agents ultramarins. Nous voulons une procédure transparente et simplifiée, loin de la multiplication des refus abusifs ou d'interprétations restrictives du CIMM (Centre des Intérêts Moraux et Matériels).

Que souhaite l'UFAP UNSa Justice pour les congés bonifiés ?

L'UFAP UNSa Justice exige :

La validité permanente du CIMM par la suppression **de la limite de 6 ans** : une fois reconnu, avec des critères réversibles, pour un territoire, le bénéfice doit être sanctuarisé **pour toute la carrière**.

La prise en charge intégrale des frais de transport, du domicile de départ jusqu'au lieu de résidence en outre-mer.

La fin des refus pour "nécessités de service" : l'organisation du service doit garantir le **respect de la périodicité de 24 mois**.

Reconnaissance du CIMM : permettre sa **reconnaissance dès la stagiairisation**.

La transparence totale par la diffusion systématique d'**une note de cadrage annuelle rappelant les droits des agents** et les obligations de transmission des dossiers par les structures.

Tout ce que tu veux savoir,
c'est juste là !



ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice



L'action utile !